

Activités présidentielles

Une délégation de la Confémen reçue au palais

O. N.  
Libreville/Gabon

LE chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, a reçu, hier, au palais de la présidence de la République, une délégation de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des États membres de la Francophonie

(Confémen). Celle-ci était introduite au cabinet présidentiel par le ministre gabonais de l'Éducation nationale, Florentin Mousavou.

Il était question pour cette délégation d'échanger avec le numéro un gabonais sur les questions liées aux problèmes d'éducation dans l'espace francophone. Cela,

peu avant l'ouverture officielle de la 57e session annuelle de cette organisation (lire par ailleurs). Assises au cours desquelles les hôtes du président de la République devraient redéfinir leurs orientations stratégiques et confronter leurs réflexions en matière d'éducation et de formation professionnelle et

technique en Afrique. Les gouvernements membres de la Confémen ont à cœur d'apporter des pistes de solutions aux problèmes qui minent l'éducation, notamment l'échec scolaire et d'autres crises auxquels font face leurs systèmes éducatifs respectifs. Parmi les voies à explorer figure la recherche des méca-

nismes pouvant permettre l'éclosion des systèmes éducatifs encore plus performants.

Pour sa part, le président Ali Bongo Ondimba qui encourage toute initiative visant à améliorer la qualité de l'enseignement, n'a pas manqué d'approuver le thème central de cette 57e session. Lequel vise la réus-

site pour tous "à travers des solutions pratiques pour résoudre la crise de l'apprentissage en luttant efficacement contre l'échec et le décrochage scolaires". Créée en 1960, la Confémen compte aujourd'hui 44 États membres. Son siège qui abrite le secrétariat permanent se trouve à Dakar au Sénégal.

Elections partielles (Sénat et Assemblée nationale)

Aux urnes le 18 juin prochain

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

La Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) s'est réunie en assemblée plénière hier à son siège. Au cours de ces assises, le calendrier relatif à l'organisation des élections partielles au Sénat et à l'Assemblée nationale a été fixé. Ceci, suite à la constatation de la vacance d'un certain nombre de sièges au Sénat et à l'Assemblée nationale (un sénateur et treize députés). Ainsi, la date limite, s'agissant du dépôt des déclara-



Quelques membres de l'Assemblée plénière...



...présidée par René Aboghe Ella.

tions de candidature auprès des commissions électorales locales, a été arrêtée au 10 mai à 18 heures. Pour ce qui est de l'ouverture de la campagne, elle aura lieu le 8 juin, pour ce qui est de

l'élection des députés, et le 15 juin pour celle du sénateur. Les deux campagnes prendront fin le 17 juin, à la veille de la convocation des collèges électoraux. En outre, au cours de la réunion du bureau, la

Cénap a également procédé à la désignation des présidents des commissions électorales locales pour ce qui est des provinces concernées par ces partielles. Notamment, l'Estuaire, la Ngounié, la

Nyanga, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem. Rappelons que ladite organisation qui vient d'être mise en place par la Cénap, intervient suite aux der-

nières exclusions du Parti démocratique gabonais (PDG) de trois députés, animateurs du courant Héritage et Modernité. Notamment Alexandre Barro Chambrier, Michel Menga et Jonathan Ignoumba. Mais également au lendemain de la démission de l'ancien président de l'Assemblée nationale, Guy Nzouba Ndama, suivie de celles de douze autres parlementaires de la même chambre. Au Sénat, il s'agit de pourvoir le siège laissé vacant au conseil municipal de Makokou (Ogooué-Ivindo), par Mme Georgette Koko, nommée présidente du Conseil économique et social (CES).

Communication de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap)

Dans le cadre de l'organisation des élections partielles faisant suite à la constatation de la vacance d'un siège de sénateur au Sénat et de treize sièges de députés à l'Assemblée nationale, la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), réunie le 27 avril 2016 en Assemblée plénière, a fixé comme suit le calendrier électoral :

- Date limite pour le dépôt des déclarations de candidatures auprès des commissions électorales locales : Le mardi 10 mai 2016 à 18 heures.
  - Ouverture des campagnes électorales :
  - Pour l'élection des députés : Le mercredi 08 juin 2016 à 0 heure.
  - Pour l'élection du sénateur : Le mercredi 15 juin 2016 à 0 heure
  - Clôture des campagnes électorales : Le vendredi 17 juin 2016 à 24 heures.
  - Convocation des collèges électoraux : Le samedi 18 juin 2016.
- Par ailleurs, la Cénap, en réunion du Bureau, a procédé comme suit à la désignation des présidents des commissions électorales locales :
- Province de l'Estuaire
  - Commission provinciale électorale de l'Estuaire : Mme LEKOGO Jacqueline
  - Commission électorale du troisième arrondissement de la commune de Libreville : Mme MPINOBOUMOU Alda Nissa
  - Commission électorale du quatrième arrondissement de la commune de Libreville : Mme NGOMA Pierre Lauretta
  - Commission départementale électorale de la Noya (Cocobeach) : Mme KOMBILA Hélène Marina ép BIYOGHE
  - Province de la Ngounié
  - 2.1 Commission provinciale électorale de la Ngounié : M. KIKSON KIKI Patrice
  - 2.1 Commission départementale électorale de la Louétsi-Bibaka (Malinga) : M. LEYAMA KOKA Guy Noël

- 2.3 Commission départementale électorale de l'Ogoulou (Mimongo) : Mme MBOUMBA Clarisse
  - Province de la Nyanga
  - 3.1 Commission provinciale électorale de la Nyanga : M. IKAPI Michel
  - 3.2 Commission départementale électorale de Mougoutsi : Mme MBOUDJI Marthe
  - 3.3 Commission départementale électorale de Mongo (Mouléngui-Binza) : Mr KASSA Jean Aimé
  - Province de l'Ogooué-Ivindo
  - 4.1 Commission provinciale électorale de l'Ogooué-Ivindo : M. DIDOUNGOU MOANDA François
  - 4.2 Commission communale électorale de Makokou : M. NKOULOU ONDO Hilarion Carly
  - 4.3 Commission départementale électorale de la Zadié (Mékambo) : M. OLAGHE Franck
  - Province de l'Ogooué-Lolo
  - 5-1 Commission départementale électorale de la Lolo-Bouénguidi (Koula-Moutou) : Mr ESSONO MVE Joseph
  - Province de l'Ogooué-Maritime
  - 6.1 Commission départementale électorale d'Etimboué (Omboué) : Mr BOUKA MOMBO
  - Province du Woleu-Ntem
  - 7.1 Commission provinciale électorale du Woleu-Ntem : M. DJIPANO YAKAMAMBOU Guy Serge
  - 7.2 Commission départementale électorale du Woleu (Oyem) : M. NTOUMBIRI Fiacre Béranger
  - 7.3 Commission départementale électorale du Ntem (Bitam) : M. AKIMADOUGA Paul
  - 7.4 Commission départementale électorale du Haut-Como (Medouneu) : Mme NGUEMA Manuella.
- Fait à Libreville, le 27 avril 2016  
Le Président  
René ABOGHE ELLA

www.ecig-gabon.com



ecig.gabon@gmail.com

**OFFRE SPECIALE**  
**DU 1 AVRIL 2016**  
**AU 31 MAI 2016**

-25%

de Remise pour autres quantités




3 Pneus Achetés = 1 GRATUIT



+



PNEUS DU GROUPE



Nos points de vente

Z.I. OLOUMI entrée BERNABE ouvert du lundi au samedi:  
+241 01 74 30 06 / 06 25 98 64 / 07 05 31 05 / 07 72 20 00 / 02 45 35 45

OKALA à côté de BALLON D'OR ouvert 7/7 jrs: +241 04 84 08 00 / 06 00 82 00

Offre valable du 1er avril au 31 mai 2016, uniquement sur paiement comptant - Dans la limite des stocks disponibles. Photo non contractuelle